



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL
2026-22

Objet : Autorisation d'installation d'un échafaudage devant le 139 Petite Rue 59158 MAULDE.

Nous, Monsieur Jean-François HOURDEAU, Maire de Maulde,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande en date du 30 mars 2026 de monsieur Thibaut SUDZINSKI sollicitant l'installation d'un échafaudage devant son habitation située au 139 Petite Rue 59158 Maulde, à partir du 24 avril 2026 jusqu'au 26 juin 2026 inclus.

ARRÊTÉ

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé aux fins de sa demande à charge pour lui de se conformer aux dispositions suivantes :

- L'installation de l'échafaudage avec matérialisation au sol sera conforme à la réglementation en vigueur.
- L'installation sera signalée pendant le jour et éclairé pendant la nuit si l'échafaudage dépasse l'emprise du trottoir,
- Dès l'achèvement des travaux, la chaussée et les trottoirs seront nettoyés de tous gravats (terre, gravillons, etc...)

Article 2 : Ampliation du présent arrêté à :

- M. Thibaut SUDZINSKI, 139 Petite Rue 59158 MAULDE.
- La Brigade de la Gendarmerie de Lecelles.
- Un affichage en Mairie.

Fait à Maulde le 30 mars 2026,
Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,
Florian FINET

